

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal, tenue le 19 avril 2022 à la salle du conseil située au 2490, rue de l'Église, à 19 h 30.

SONT PRÉSENTS

Dominique Forget	Mairesse
Jean-François Giasson	Conseiller, district 1
Stéphan Schwab	Conseiller, district 2
Carl De Montigny	Conseiller, district 3
Guy Séguin	Conseiller, district 4
Christian Lachaine	Conseiller, district 5

EST ABSENTE

Manon Paquin Conseillère, district 6

formant quorum sous la présidence de la mairesse Dominique Forget.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS

Sophie Charpentier Directrice générale et greffière-trésorière

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
 - 1.1. Constatation de la régularité de la séance
 - 1.2. Adoption de l'ordre du jour de la séance
 - 1.3. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour
2. Avis de motion
 - 2.1. Avis de motion et dépôt - Règlement de zonage 601-35 - Modification des usages dans la zone EF-01
3. Projets de règlements
 - 3.1. Premier projet de règlement de zonage 601-35 - Modification des usages dans la zone EF-01
4. Règlements
 - 4.1. Règlement d'emprunt 758 - Prolongement du réseau d'égout et d'aqueduc (Secteurs Duquette, Prédéal-Trudeau et Marie-Anne)
5. Levée de la séance

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Après vérification du quorum, la mairesse Dominique Forget ouvre la séance à 19 h 30.

1.1. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE

Le conseil municipal, avant de procéder aux affaires à cette séance, constate que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par la Loi, aux membres du conseil qui ne sont pas présents.

2022-04-118

1.2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

Il est proposé par Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 19 avril 2022.

ADOPTÉE

1.3. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

Les personnes présentes dans la salle s'expriment sur les sujets spécifiques à l'ordre du jour.

2. AVIS DE MOTION

2022-04-119

2.1. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT - RÈGLEMENT DE ZONAGE 601-35 - MODIFICATION DES USAGES DANS LA ZONE EF-01

Le conseiller Guy Séguin donne avis de motion que sera présenté pour adoption, à une prochaine séance, le futur Règlement de zonage numéro 601-35 modifiant le règlement de zonage numéro 601 afin de prohiber les usages utilitaires sous l'égide d'un corps public ou para public ou d'un service d'utilités publiques dans la zone EF-01.

Le premier projet de règlement est présenté et déposé par le conseiller séance tenante.

3. PROJETS DE RÈGLEMENTS

2022-04-120

3.1. PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT DE ZONAGE 601-35 - MODIFICATION DES USAGES DANS LA ZONE EF-01

ATTENDU QUE le conseiller Guy Séguin a déposé le premier projet de *Règlement numéro 601-35 modifiant le règlement de zonage numéro 601 afin de prohiber les usages utilitaires sous l'égide d'un corps public ou parapublic ou d'un service d'utilités publiques dans la zone EF-01.*

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Guy Séguin

et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le premier projet de règlement de zonage 601-35.

ADOPTÉE

4. RÈGLEMENTS

2022-04-121

4.1. RÈGLEMENT D'EMPRUNT 758 - PROLONGEMENT DU RÉSEAU D'ÉGOUT ET D'AQUEDUC (SECTEURS DUQUETTE, PRÉDÉAL-TRUDEAU ET MARIE-ANNE)

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 12 avril 2022 et que le projet de *Règlement d'emprunt numéro 758 décrétant une dépense et un emprunt de 6 551 228 \$ pour le prolongement du réseau d'égout et le remplacement du réseau d'aqueduc sur plusieurs rues (Boutin, Hermine-Thibault, Lauzon, Duquette, montée Prédéal-Trudeau, Beaulne-Jutras, Rolland, Marie Anne, Wilfrid, Trudeau et une portion de la 117) a été déposé et adopté au même moment.*

ATTENDU QUE depuis son adoption, le projet de règlement n'a subi aucune modification.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Christian Lachaine

et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le Règlement d'emprunt 758.

ADOPTÉE

2022-04-122

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Guy Séguin

et résolu à l'unanimité

DE LEVER la séance extraordinaire du 19 avril 2022 à 19 h 35.

ADOPTÉE

(Signé Dominique Forget)

(Signé Sophie Charpentier)

Dominique Forget
Mairesse et présidente d'assemblée

Sophie Charpentier
Directrice générale et greffière-trésorière